

**Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la ville**

**Relations publiques**

**REF : QUARTIERS2006006**

**OBJET : Avenant n°1 à la convention Espace Fraternité**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la convention de mise à disposition de l'espace fraternité validée par le conseil municipal du 29 juin 2006,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de dissocier une tarification entre les associations locales et les institutions publiques et organismes en lien avec la ville (centre de formation, syndicat intercommunal....),

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ARTICLE UNIQUE :** Autorise le maire à signer l'avenant n°1 à la convention de l'Espace Fraternité concernant l'article 2 = coût

- 2.1 mise à disposition de l'équipement s'effectue :

à titre gracieux

à titre onéreux

est ainsi complété :

- 2.1.1. Location pour les institutions publiques et organismes en lien avec la ville
  - Mise à disposition de jour ..... 3 000€
  - Mise à disposition le dimanche..... 3 500€
  - Mise à disposition la nuit ..... 4 000€

Le Maire